



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/47
10 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET: SERBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan national d'élimination de CFC (troisième tranche)

Suède et ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS SERBIE

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE /AGENCE D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination de CFC (troisième tranche)	Suède et ONUDI
--	----------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Ministère de la science et de l'environnement, République de Serbie
--------------------------------------	---

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET

A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2005, en date de septembre 2006)

CFC :Groupe I, Annexe A:	52,139		

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2005, en date de septembre 2006)

SAO	Aérosol	Mousse	Réf.	SAO	Solvants	Agent de transformation	Fumigène
CFC-11	28	6,5	4,8				
CFC-12	5,6		53,22				
CFC-113					0,11		
CFC-114			0,72				
CFC-115			2,62				

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	0
---	---

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total: 1 049 000 \$US; Élimination totale : 132,8 tonnes PAO

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonne PAO)	Limites du Protocole de Montréal	849,2	424,6	424,6	127,38	127,38			
	Consommation maximum pour l'année	410	392	268	125	85			
	Élimination annuelle grâce aux projets en cours	0	0	0	0	0			0
	Élimination annuelle nouvellement ciblée	2	18	124	143	40			327
	Élimination annuelle non financée	0	0	0	0	0			0
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		2	18	124	143	40			327
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		0	0	0	0	0			
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)									
Coûts finaux du projet (\$US)									
Financement pour l'ONUDI		474 700	759 000	975 500	123 500	70 000			2 402 700
Financement pour la Suède		148 000	134 000	57 844	0	0			339 844
Financement total du projet		622 700	893 000	1 033 344	123 500	70 000			2 742 544
Coûts d'appui finaux (\$US)									
Coûts d'appui pour l'ONUDI		35 603	56 925	73 163	9 263	5 250			180 204
Coût d'appui pour la Suède		19 240	17 420	7 520	0	0			44 180
Total des coûts d'appui		54 843	74 345	80 682	9 263	5 250			224 383
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		677 543	967 345	1 114 026	132 763	75 250			2 966 927
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/KG)									

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation du financement de la troisième tranche (2006) indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	En attente
-------------------------------	------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Serbie, l'ONUDI a soumis à la 50^e réunion du Comité exécutif la demande de financement pour une troisième tranche du « Plan national d'élimination de CFC pour la Serbie-et-Monténégro, troisième tranche », à un coût total de 1 033 344 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 80 682 \$US.

Historique

2. Le Plan national d'élimination (PNE) pour la Serbie-et-Monténégro avait été approuvé à la 43^e réunion, avec l'ONUDI dans le rôle d'agence d'exécution principale et la Suède comme agence d'exécution de coopération bilatérale. Le PNE avait pour objectif l'élimination complète de CFC en Serbie-et-Monténégro d'ici la fin de 2009 et inclut l'assistance technique au gouvernement de Serbie-et-Monténégro pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de conformité de 2007 en ce qui concerne la consommation de CFC. En 2006, la Serbie-et-Monténégro s'est divisée en deux pays : la République de Serbie et la République de Monténégro.

3. Le financement total approuvé en principe pour le PNE se chiffrait à 2 742 544 \$US, plus des frais d'appui d'agence. Pour réaliser les objectifs d'élimination stipulés dans l'Accord, une série d'activités d'investissement, d'activités ne portant pas sur des investissements, d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mises en œuvre par l'ex République de Serbie-et-Monténégro; d'autres activités seront ou sont en cours de mise en œuvre par la République de Serbie avec l'aide de l'ONUDI et de la Suède. Le programme annuel de mise en œuvre pour 2004 de ce PNE a été approuvé et le financement y afférent décaissé à la 43^e réunion du Comité exécutif, tandis que le programme annuel de mise en œuvre pour 2005 et le financement correspondant ont été approuvés à la 47^e réunion.

4. En 2005, la consommation a connu un accroissement dans la plupart des secteurs de fabrication. Le plus grand secteur, celui des aérosols, a accusé un accroissement de la consommation de 64%. Le secteur des mousses et celui des solvants ont aussi connu des accroissements bien que de moindre importance. Seul le secteur de la réfrigération (fabrication) a enregistré une baisse de la consommation d'environ 47%. Il paraîtrait, d'après les informations fournies, que le secteur de l'entretien a pu réduire sa consommation d'environ 78% en une année. Pour obtenir la consommation de ce secteur, on calcule la différence entre la consommation totale et l'ensemble de la consommation des autres secteurs.

5. Au cours de 2005, les préparatifs en vue d'une conversion des usines ont été entrepris dans le secteur des aérosols, mais les soumissions pour les équipements n'ont pas encore débuté. Pour ce qui est du secteur des mousses, l'unique bénéficiaire est en cours de privatisation. Le Bureau national de l'ozone a par conséquent décidé de suspendre la mise en œuvre jusqu'à la fin du processus de privatisation. Certains équipements ont été livrés dans le secteur de la réfrigération (fabrication). Seules les activités de préparation ont été menées dans le secteur de l'entretien. Aucun atelier n'a été organisé sur les douanes en 2005, alors que les premiers des ateliers prévus pour 2006 se sont déjà déroulés. Une taxe de 1,2 euro/kg de CFC a été imposée sur toutes les importations de CFC. Le Bureau national de l'ozone a préparé des insertions pour la nouvelle loi sur la protection atmosphérique qui permettra au gouvernement d'introduire le

système de permis ainsi que les procédures de meilleures pratiques obligatoires dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Sur un montant total de 1 515 700 \$US approuvé jusqu'ici, 298 575 \$US, c'est-à-dire moins de 20%, ont été dépensés.

Vérification

6. Le rapport de vérification comporte un examen détaillé de la législation pertinente, du processus d'attribution des permis et des procédures douanières relatives aux importations et aux exportations. Le rapport de vérification a relevé une importation substantielle à partir des stocks apparemment accumulés au cours des années précédentes par une entreprise de Serbie. L'accumulation des stocks par cette entreprise au cours des années précédentes et l'exportation des stocks en 2005 (environ 49 tonnes PAO) pourraient expliquer en partie la dynamique de la consommation de CFC en Serbie. Le rapport de vérification a montré certaines divergences mineures et a confirmé une consommation de 52,642 tonnes PAO pour l'année 2005, desquelles 1,119 tonnes PAO (2,1%) ont été importées au Monténégro et le reste en Serbie. Il n'y avait pas d'information sur les mouvements de CFC entre la Serbie et le Monténégro en 2005. Les données rapportées en vertu de l'Article 7 par la Serbie pour 2005 étaient de 52,139 tonnes PAO, valeur inférieure de 1% à la consommation de CFC établie à travers la vérification.

7. Le 30 Juin 2006, la République de Serbie a adressé au Secrétaire général des Nations unies une correspondance pour lui signifier que « tous les traités signés par la Serbie-et-Monténégro demeurent valides pour ce qui concerne la République de Serbie, à compter du 3 juin 2006 » et que la République de Serbie « continue à exercer ses droits et ses engagements en vertu de traités internationaux conclus par la Serbie-et-Monténégro ». En réponse à cette correspondance de la Serbie, le Secrétaire général des Nations unies a approuvé cette démarche et a par conséquent rayé le Monténégro de la liste des Parties aux traités sur l'ozone en laissant le nom de la Serbie. Le statut du Monténégro est actuellement celui d'un État non Partie aux traités sur l'ozone.

8. Le programme annuel de mise en œuvre 2006 de la Serbie prévoit une réduction de la consommation dans le secteur des aérosols à 0 tonne en 2006, bien que la production soit encore en cours. Par ailleurs, aucune réduction n'est prévue dans les secteurs de la fabrication. Le plan prévoit une modernisation des institutions de formation professionnelle, mais pas d'autres activités liées au secteur de l'entretien qui absorbe actuellement 93% du financement alloué au plan annuel.

9. La deuxième tranche du PNE de CFC a été approuvée par la 47^e réunion, étant entendu que l'approbation d'une troisième tranche est conditionnelle à l'établissement d'une Unité de gestion du projet. Conformément au rapport soumis, les termes de référence d'un consultant devant aider le pays dans l'établissement de l'Unité de gestion du projet ont été examinés et la Direction procède actuellement à une dotation en personnel compétent.

10. A la 49^e réunion du Comité exécutif, le Comité a été informé que la Suède cesserait ses activités de mise en œuvre en tant que agence de coopération bilatérale, sauf en ce qui concerne les activités déjà approuvées. Pour l'année 2006, le calendrier de financement approuvé du PNE prévoit que la Suède recevrait un financement de 57 844 \$US, plus des coûts d'appui pour la mise en œuvre des activités.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

11. Le Secrétariat a soumis à l'ONUDI un certain nombre de questions d'ordre technique. Ces questions se réfèrent en particulier à un compte rendu plus détaillé des activités planifiées dans le secteur de l'entretien et à certaines clarifications sur les activités de 2005. Les discussions sont encore en cours.

12. Le Secrétariat a souligné que le PNE de CFC (3^e tranche) pour la Serbie-et-Monténégro a été formulé pour une superficie géographique et une population qui ne sont plus entièrement couvertes par le plan. Le Secrétariat a par ailleurs souligné que la référence pour la Serbie-et-Monténégro constituait une importante partie des informations ayant conduit à la formulation et à la probation du PNE, et que le changement et la réduction de la population d'environ 7% pourraient entraîner un changement de la valeur de référence. Le Secrétariat a suggéré qu'il serait peut-être prudent d'amender l'Accord afin de prendre en compte le changement et ses répercussions. L'ONUDI a fait savoir que le gouvernement de Serbie n'a demandé ni une révision de la valeur de référence initialement établie pour la Serbie-et-Monténégro, ni un amendement de l'Accord.

13. Dans le cadre des discussions en cours, l'ONUDI a fourni des listes d'activités passées et en cours, réparties entre la Serbie et le Monténégro. Elle a par ailleurs fait savoir au Secrétariat que le gouvernement de Serbie s'est dit disposé à aider le Monténégro dans ses activités d'élimination de CFC, sur la base de certaines considérations budgétaires. Le Secrétariat procède actuellement à la clarification de plusieurs points avec l'ONUDI.

14. Le Secrétariat a soulevé la question de savoir si l'Unité de gestion du programme de la Serbie pourrait être considérée comme étant établie, conformément à la demande du Comité exécutif dans l'approbation de la tranche précédente à la 47^e réunion. Lors de cette 47^e réunion, l'ONUDI, la Suède et le Secrétariat avaient convenu qu'il était indispensable que le volet national de la gestion du projet et de la surveillance du plan soit établi dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième tranche du programme annuelle de mise en œuvre.

15. L'ONUDI a fourni un certain nombre d'explications concernant les progrès accomplis et la dotation en personnel de l'Unité de gestion du programme. Le Secrétariat poursuit en ce moment les discussions sur le statut exact de cette Unité au sein du gouvernement et de la distinction entre le bureau national de l'ozone financé à travers le renforcement institutionnel, et l'Unité de gestion du programme.

16. Le Secrétariat a fait savoir à l'ONUDI qu'en raison du fait que la Suède ne pourra plus recevoir de financement pour les activités en Serbie, l'Accord a dû être amendé pour permettre le décaissement à une autre agence. Le Secrétariat a par ailleurs souligné que cela pourrait constituer une bonne occasion d'inclure dans l'Accord, les autres changements survenus récemment en Serbie. Toutes les modifications potentielles au contenu de l'Accord sont entrain d'être examinées avec l'ONUDI.

17. Le Secrétariat informera le Comité exécutif des résultats de ces discussions.

RECOMMANDATION

18. En attente